

24 jan 2003 -16:00

Appartient à [compte rendu du Conseil des Ministres du 24/01/2003](#)

Coopération au développement en RDC

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et Eddy Boutmans, Secrétaire d'État à la Coopération au développement le Conseil des Ministres a pris acte du suivi du dossier SNEL dans le cadre de la coopération au développement en République Démocratique du Congo.

Sur proposition de MM. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et Eddy Boutmans, Secrétaire d'État à la Coopération au développement le Conseil des Ministres a pris acte du suivi du dossier SNEL dans le cadre de la coopération au développement en République Démocratique du Congo.

Ce dossier concerne l'utilisation d'un solde de 314.000.000 BEF (7.783.856,7 euros) sur d'anciens prêts d'Etats pour des projets à Kinshasa, à Kananga et Kisangani. Ni SNEL, ni les entreprises exécutantes n'ont fait mention d'éléments de nature à compromettre l'exécution en temps prévu des projets. Les contrats des firmes d'ABC et Alstom avec la SNEL (*) ont effectivement débuté en juin 2002 et couvrent une période de 24 mois. La pose de nouvelles lignes électriques et de transformateurs à Kinshasa permettra, pour la première fois, de fournir du courant à une population évaluée à 150.000 habitants. Un générateur a déjà été placé à Kananga en février 2001 (à l'initiative de la Présidence). SNEL a indiqué qu'à l'heure actuelle, la demande et l'offre en électricité sont en équilibre. Compte tenu de la taille de la ville et du potentiel de clients (plus de 500.000 habitants), la livraison d'un deuxième générateur s'impose toujours. Il faudra toutefois vérifier que les prix pratiqués par SNEL sont abordables par la population moyenne, de manière à garantir le bien-fondé du projet en termes de développement. La réhabilitation de la centrale hydraulique de Tshopo à Kisangani vise à améliorer les conditions de vie de la population de Kisangani par une fourniture d'électricité. Une réparation fonctionnelle a déjà été effectuée à Kisangani sur l'une des turbines (par le Comité International de la Croix-Rouge), ce qui, pour la période d'exécution du projet, procure une plus grande sécurité sur la production d'électricité et l'approvisionnement en eau. (*) Société Nationale d'électricité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe